



Dossier de l'OHI n° S3/0302

LETTRE CIRCULAIRE 5/2020
17 janvier 2020

EXPERTS NATIONAUX SUR LE DROIT DE LA MER

Référence : LC de l'OHI 9/2019 du 24 janvier - *Experts nationaux sur le droit de la mer*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire en référence invitait les Etats membres de l'OHI à vérifier la validité des informations incluses dans la liste des experts sur le droit de la mer de l'OHI. La dernière version de cette liste est disponible dans la section du site web de l'OHI dédiée au Comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS) à l'adresse suivante :
https://iho.int/uploads/user/Services%20and%20Standards/ABLOS/MISC/ABLOS_expertslist.pdf

2. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir examiner la liste publiée et de soumettre toutes les modifications nécessaires au Secrétariat de l'OHI (info@iho.int) **avant le 20 mars 2020**. Une liste actualisée sera ensuite adressée au Tribunal international pour le droit de la mer des Nations Unies.

3. Le Secrétariat invite les Etats membres à vérifier la liste au moins annuellement ; toutefois, les Etats membres sont également encouragés à communiquer à tout moment toute modification à la liste, afin d'assurer que la version conservée dans la section ABLOS du site web de l'OHI est à jour en permanence.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Abri KAMPFER
Directeur de l'OHI